

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de la Somme  
Arrondissement de Montdidier



SIAEP  
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2022

**Délibération DCS 2022/27**

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable  
Séance du 29 novembre 2022**

Date de convocation : **21 novembre 2022**  
Heure de début de séance : **18h15**  
Secrétaire de séance : **Marcel CHANEAC**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes et Mrs :**

Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Clément Ledoux ; Stéphane Delaporte; Michel Million; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand, Philippe Scat\* ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier, Philippe Blanchard ; Marcel Chaneac; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Xavier Balzot ; Nelly Sacquépée ; Marceau Morel ; Yves Vieil ; Jean-Claude Gout ; Cyril Cleuet ; Aurore Ramu ; Hervé Etevez, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédéric Bocquet, Philippe Lefevre ; Gauthier Nancelle, Jean Obry ; Thierry Quentin ; Lydia Doinel ; François Lobry\* ; Michel Choisy, Jacky Massies ; Benoît Vansteenkiste ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (\*suppléant)

**REPRESENTES** : Pouvoir de Benjamin Bizet à Jean-Marie Carré, de Jean-Michel Cherault à Jean-Claude Gout

**OBJET : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) –exercice 2023 – Faverolles**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Le président** présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de renouvellement de conduites fuyantes et vieillissantes Grande rue, rue de la gare et rue de Piennes à Faverolles, pour un montant de travaux estimé à 428 715.95€ HT, correspondant au devis présenté par l'entreprise EHTP dans le cadre de l'accord cadre à bons de commande signé en juillet 2021.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :  
Subvention État DETR : 25%, soit 107 178.99€

autres :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Emprunt : 405 000.00€

- Fonds propre 2 280.15€

<b>Membres en exercice :</b>	<b>84</b>	<b>Votants :</b>	<b>43</b>
<b>Présents :</b>	<b>43</b>	<b>Pour :</b>	<b>45</b>
<b>Absents :</b>	<b>41</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>2</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 30/11/2022 et transmission par voie dématérialisée le 30/11/2022.  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication